



**CONTRIBUTION CONJOINTE DES ORGANISATIONS DE
JEUNES DE LA SOCIETE CIVILE A L'EXAMEN
PERIODIQUE UNIVERSEL**

I- Résumé introductif

Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 56 600 km² avec une population de 6.191.155 habitants selon les résultats définitifs du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2010). Cette population se caractérise par une prépondérance de la jeunesse avec 60% de moins de 25 ans et 42% de moins de 15 ans.

Le présent rapport est une contribution de deux organisations de jeunes de la société civile. Il apporte des informations sur la formation et l'employabilité des jeunes. Lors du deuxième cycle de l'Examen périodique universel, l'Ethiopie¹, l'Ukraine², le Liban³ et le Niger⁴ ont formulé des recommandations relative à l'implémentation des mesures visant à éradiquer la pauvreté. Ce rapport de la société civile pour l'Examen périodique universel est une contribution des organisations de jeunes que sont Girls' Motion (une organisation constituée majoritairement de filles et qui milite pour l'égalité de genre afin que chaque fille et chaque garçon puisse développer son plein potentiel) et Youth Panel (un groupe de référence d'enfants et de jeunes à majorité féminine qui milite également pour l'égalité de genre pour faire progresser les droits des filles /jeunes pour un monde juste), avec l'appui technique et financier de Plan International Togo. Le processus d'élaboration de ce rapport a été très participatif et inclusif. Deux consultations ont été faits avec les organisations de jeunes, les centres de formation, les chambres de métier, les agences d'appui et d'accompagnement de l'Etat et les jeunes professionnels afin de collecter et de traiter les données en vue d'élaborer le présent rapport.

II- Contexte général du sujet

Selon un rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement, 53.5% de la population togolaise vit sous le seuil de pauvreté.⁵ Cette situation est donc de nature à handicaper les droits économiques, sociaux et culturels de la population en général et ceux des jeunes en particulier qui représentent près de 60% de la population. Il est également à noter que la pauvreté touche plus les femmes que les hommes du fait de l'accès limité aux ressources qu'ont ces premières par rapport à ces derniers. Ce qui crée donc une situation d'inégalité liée au genre. Selon les données de la banque mondiale en 2020, la pauvreté est

¹ Recommandation 128.100 : Poursuivre la mise en œuvre du plan national de développement pour créer des ressources et lutter ainsi contre la pauvreté (Éthiopie);

² Recommandation 128.103: Accorder davantage d'attention à la lutte contre l'extrême pauvreté; Recommandation 128.104: Accorder davantage d'attention aux programmes de développement économique et social.

³ Recommandation 128.108 : Poursuivre la mise en œuvre de mesures visant à éliminer la pauvreté et l'analphabétisme.

⁴ Recommandation 129.26: Élaborer des politiques économiques et des stratégies de réduction de la pauvreté.

⁵ 2017, <https://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/sustainable-development/in-depth.html>.

élevée au sein des ménages dirigés par des femmes (57.5%).⁶

Une étude menée en 2020 par Plan International Togo, dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Youth Empowerment in West Africa » (YEWA), révèle que les jeunes participent activement à la vie économique de leurs localités. En effet, 77% (en moyenne⁷) des jeunes interrogés exercent une activité économique comme l'artisanat, l'agriculture et le commerce, à travers plusieurs initiatives développées par les chambres de métiers, l'Agence national d'appui au développement à la base (ANADEB), le Fond d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ), le Fond national de financement inclusif (FNFI), le Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA), le Fond compétitif et les ONG de développement pour la réduction de la pauvreté et du chômage. Ces initiatives comprennent des formations de renforcement des capacités, des appuis techniques, financiers et organisationnels.

Ils sont en moyenne 87% (83% Haho⁸, 93% Bassar⁹ et 90% Doufelgou¹⁰) à recevoir une formation professionnelle de base mais aucun d'entre eux n'a reçu une formation sur l'entrepreneuriat. Relativement à la formalisation de leurs affaires, 72% ne l'ont pas fait pour des raisons diversifiées telles que : manque d'information sur la démarche à suivre et les services concernés, l'insuffisance de notions en entrepreneuriat et le manque de moyens pour effectuer la procédure de formalisation.

Suivant les données relevées au niveau de la Direction Régionale de la Formation Technique et Professionnelle (DRETFP) de la région de Kara, les curricula de formations et d'enseignements offerts aux jeunes concernent :

- Primaire : Agriculture, pêche, élevage
- Secondaire : F1, F2, F3, F4, Ti/1¹¹ (Maçonnerie, Menuiserie, Electricité d'équipement, Plomberie sanitaire, Chaudronnerie, Construction métallique, Mécanique, Peinture auto, Tour, Ajustage)
- Tertiaire : G1, G2, G3¹²

⁶

⁶ 2020, <https://www.banquemondiale.org/fr/country/togo/overview>.

⁷

⁷ 60% dans le Haho, 82% dans le Bassar et 90% dans le Doufelgou.

⁸ Une préfecture du Togo située dans la région des plateaux.

⁹ Une préfecture du Togo située dans la région de la Kara.

¹⁰ *Idem*.

¹¹ Ce sont des séries industrielles de formation.

¹² Ce sont des séries techniques de formation.

Selon la DRETFP, il existe un dispositif de mise à jour des curricula de formation chaque 3, 5 et 10 ans et qui consiste à arrimer les offres de formations afin d'avoir des récipiendaires professionnels compétents et dynamiques au regard de l'évolution des besoins du marché de l'emploi et des nouvelles technologies. Malheureusement, ces curricula, malgré ces mises à jour, n'ont pas incéré le module d'entrepreneuriat, pourtant très important pour développer auprès des jeunes professionnels un esprit d'initiatives économiques, de mobilisation des ressources et de bonne gouvernance en vue de participer activement au développement économique du pays.

Ces formations sont donc complétées et/ou renforcées par les universités et les instituts universitaires professionnels qui, parfois, offrent des formations en entrepreneuriat.

On note également, selon le résultat des données issues du projet YEWA, des appuis-accompagnements spécifiques de l'Etat. En effet depuis plus d'une décennie, grâce au Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MDBAJEJ) et à ses agences et projets/programmes comme le FAEIJ, ANVT¹³, ANADEB, PAEIJ-SP¹⁴, etc. de plus en plus de jeunes bénéficient de renforcements de capacités sur la qualité du métier et l'entrepreneuriat et d'un appui-accompagnement de l'Etat pour leur insertion professionnelle ou leur autonomisation financière à travers l'incubation des initiatives économiques. Malheureusement, ils sont juste 40% de jeunes à bénéficier de ces appuis dans la zone d'intervention du Programme YEWA.

Les données de l'étude précitée montrent aussi que la plupart des jeunes interrogés (85%) déclarent avoir des difficultés manifestes pour élaborer un plan d'affaires afin d'avoir accès à des financements.

Ces difficultés ne sont que les effets d'un manque d'une réelle formation ou renforcement de capacités sur **l'entrepreneuriat** et la bonne gouvernance comme le témoignent les suggestions. En effet, la plupart des suggestions formulées à cet effet, par la DRETP, les Chambres de métiers et les jeunes interrogés, est d'adapter la formation aux besoins du marché de l'emploi en suivant l'évolution technologique et d'intégrer le module sur l'entrepreneuriat aux curricula, accompagner les jeunes dans la rédaction des plans d'affaires et les sensibiliser sur les droits et devoir fiscaux, orienter les jeunes dans les filières porteurs et les aider à formaliser leur

¹³ L'Agence nationale de volontariat du Togo.

¹⁴ Projet d'appui aux investissements agricoles dans les secteurs porteurs.

business.

III- Rappel des normes en matière de la formation et de l'employabilité des jeunes

L'article 6 Pacte International relatif aux Droits Economiques Socio-Culturels (PIDESC) que le Togo a ratifié dispose : *«1- les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail, qui comprend le droit qu'a toute personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, et prendront des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit.*

2. Les mesures que chacun des Etats parties au présent Pacte prendra en vue d'assurer le plein exercice de ce droit doivent inclure l'orientation et la formation techniques et professionnelles, l'élaboration de programmes, de politiques et de techniques propres à assurer un développement économique, social et culturel constant et un plein emploi productif dans des conditions qui sauvegardent aux individus la jouissance des libertés politiques et économiques fondamentales ».

L'article 11 dudit pacte prévoit également que : *« les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ».* Sur la base de ces dispositions, il est clair que les Etats partie doivent prendre des mesures nécessaires pour assurer à leur population un niveau de vie décent.

Conscient de la forte valeur ajoutée que représente la jeunesse pour l'économie togolaise, l'Etat a élaboré des stratégies en vue d'aménager des dispositifs pour accompagner efficacement leur insertion socioprofessionnelle. Il s'agit de :

1. Le Plan Stratégique National pour l'Emploi des Jeunes¹⁵ (septembre 2013) prévoit plusieurs axes en vue de doter les programmes et projets du ministère en charge de l'emploi des jeunes de moyens suffisants pour renforcer, porter à l'échelle et pérenniser les actions ou l'impact des actions initiées en matière d'employabilité, d'auto-emploi et d'aide à l'insertion socio-professionnelle des jeunes.
 - a. Axe 2 « **amélioration de l'employabilité des jeunes** » : l'objectif est de développer les compétences des jeunes demandeurs d'emplois à travers le

¹⁵

PSNEJ.

renforcement des capacités d'intervention du Programme de promotion de Volontariat National (PROVONAT) devenu Agence National de Volontariat (ANVT).

- b. Axe 3 vise le « **renforcement de la capacité à l'auto-emploi** » : il s'agit de favoriser le développement de la culture entrepreneuriale et l'emploi indépendant chez les jeunes, mais également de relever les défis auxquels ils font face dans la création de leurs micro-entreprises.
 - c. Axe 6 « Pilotage, coordination, planification et suivi évaluation » : sous cet axe que sont articulés la préparation des politiques et des outils d'impulsion à soumettre au Gouvernement, le financement des études et des réformes du secteur, l'organisation et la circulation de l'information et le travail de suivi-évaluation des actions menées par différents acteurs ainsi que de leurs impacts et résultats.
2. Le projet de modernisation de la formation professionnelle (décembre 2011) dont la finalité est de contribuer au renforcement des capacités et qui doit permettre entre autres d'associer les milieux économiques à l'identification des secteurs porteurs de croissance et **les besoins de formation** ; la création et/ou la modernisation des dispositifs de formation à mettre place **pour produire les qualifications nécessaires**.
 3. Le Plan Sectoriel de l'Education (PSE)¹⁶ prévoit qu'environ 30% des sortants du primaire et des premiers cycles secondaires ne suivront pas d'études ultérieures, mais entreront sur le marché de travail. A cet effet, le gouvernement ambitionne la rénovation du rôle de l'école qui est impérieuse **afin qu'elle réponde aux exigences de la qualité du marché mondial et qu'elle fournisse les spécialités et compétences nécessaires pour relever les défis que posent ces transformations**. De façon spécifique, le Gouvernement compte :
 - a. Accorder plus de flexibilité au système éducatif par la diversification des filières et des spécialités et une meilleure complémentarité entre ce système et les secteurs de la formation, de la recherche scientifique et de la production ;
 - b. Procéder à l'amélioration des cursus scientifiques et des contenus pédagogiques, la révision des programmes d'enseignement, des moyens de communication,

¹⁶

SCAPE 2013-2017, point 2.3.3. Axe 3 : Développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi (pages 84-85).

d'évaluation et de passage ainsi que la multiplication des passerelles entre les filières de l'éducation et de la formation professionnelle afin de permettre aux élèves et aux étudiants de poursuivre leur scolarité jusqu'à son terme, en leur prodiguant une formation qualifiante de haut niveau qui leur assure l'employabilité et accroît leur chance d'insertion dans le circuit économique ;

- c. Organiser le fonctionnement du système éducatif sur les plans quantitatifs (gestion des flux des élèves) et qualitatifs (apprentissage des formés aux différents niveaux d'enseignement) pour favoriser la contribution de l'éducation au développement social, ainsi qu'à la croissance économique et à la réduction des inégalités intergénérationnelles, considérées comme les principaux moteurs de réduction de la pauvreté.

Au regard des résultats issus de l'enquête, il faut reconnaître que la traduction de ces normes ou dispositions dans les faits en matière de formation professionnelle de qualité pour une réelle insertion professionnelle des jeunes formés a encore du chemin pour être une réalité effective dans tous les premiers cycles du secondaire de notre pays.

IV- Recommandations

- **Réviser les curricula de formation en y insérant le module sur l'entrepreneuriat comme un cours à part entière dans tous les niveaux du second cycle de l'enseignement (collèges, lycées et autres centres ou écoles de formation) technique et professionnel** et à faire veiller à son enseignement à partir de la rentrée scolaire 2022-2023 en vue de faciliter aux jeunes formés une intégration professionnelle effective et efficiente à leur sortie.

Cette mise à jour des curricula par le module de l'entrepreneuriat va contribuer certainement, d'une part à créer un cadre plus dynamique et plus pratique quant à la formation relative aux initiatives économiques et l'auto-emploi, devant permettre leur autonomisation financière pour une réelle participation au développement économique de notre pays. D'autre part, elle permettra d'atteindre l'un des objectifs du Plan national de développement (PND) qui est celui de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

- **Opérationnaliser la diversité et la prise en compte de l'inclusion dans le recrutement et l'accompagnement dans l'apprentissage et la formation des personnes avec une déficience/vulnérabilité quelle qu'elle soit.**

Il est vrai que le plan national de développement prévoit la prise en compte des intérêts des personnes vulnérables lors des recrutements. Il serait bienséant de l'implémenter au niveau de la formation également afin que ces personnes à qui la possibilité est donnée aient les compétences nécessaires pour pouvoir jouir valablement de cette opportunité.